

Automatiser l'accès aux prestations sociales : une case à cocher pour plus d'efficacité

Katia Lehmann (PS)

La Suisse est un pays riche. Pourtant, les fins de mois restent difficiles pour un grand nombre de personnes. Le panier d'achat coûte de plus en plus cher, les primes d'assurance-maladie augmentent sans cesse alors que les salaires et les rentes stagnent, voire diminuent. La lutte contre la pauvreté et la précarité doit se concentrer en premier lieu sur le revenu. Des revenus professionnels, des rentes et des revenus sociaux décents doivent permettre de vivre dignement et être adaptés en permanence au renchérissement ainsi qu'aux progrès de la productivité.

L'analyse réalisée dans le cadre du *Rapport social 2021* montre que dans le Jura comme ailleurs, de nombreuses personnes auraient droit à des prestations sociales mais n'y ont pas recours pour différentes raisons. Cette lutte contre le non-recours est même la priorité numéro une du rapport.

S'agissant de l'ampleur du phénomène, parmi les quelque 10'000 Jurassiennes et Jurassiens en situation de pauvreté (soit près de 15% de la population), seule une moitié bénéficie de prestations sociales auxquelles ils ont droit, en raison de facteurs tels que le manque d'information, la stigmatisation et les barrières administratives

Différents travaux et en particulier ceux du chercheur Max Lovey[1] montrent que la conjonction de deux types d'actions est préconisée pour lutter le plus efficacement contre le non-recours :

- **les actions « d'aller-vers »** : aller au contact des ayants droit potentiels pour les informer et accompagner (rompre avec la logique des guichets). C'est la mission des services sociaux de proximité avec un rôle de « courroie de transmission » entre la population et la politique sociale. La proactivité allège le stigmate et légitime le droit.

L'excellente campagne JU-lien, réitérée ce printemps avec le slogan « *Julia est dépassée par les soucis d'argent* » est une démarche qui s'inscrit dans ce sens.

- **les actions de « faire-venir »** : rendre les prestations plus accessibles en simplifiant ou réduisant les démarches administratives ou en rendant les critères d'éligibilité plus transparents.

Une simplification des démarches administratives, par exemple avec l'ajout d'une case sur la déclaration d'impôts, que le contribuable n'aurait qu'à cocher pour demander de transmettre aux services concernés les documents fiscaux relatifs à une demande de prestation sociale entrerait dans cette logique, de même qu'un modèle qui pourrait s'inspirer du système en place pour le versement des subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie.

Le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **En complément des actions d'« aller-vers » telle que la campagne JU-lien, le Gouvernement partage-t-il l'appréciation que les actions de « faire-venir » permettraient de diminuer le taux de non-recours aux prestations sociales ?**
2. **Le Gouvernement estime-t-il qu'une simplification du transfert des informations entre les services concernés et une automatisation du versement des prestations sociales pourrait permettre un gain d'efficacité administrative ?**
3. **Parmi les mesures ciblant le « faire-venir », le Gouvernement estime-t-il que l'ajout d'une case à cocher sur la déclaration d'impôt, autorisant la transmission aux services concernés des documents fiscaux pour permettre l'octroi éventuel de prestations**

sociales, serait une piste intéressante à explorer pour aider à répondre à l'objectif n°1 du rapport social ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses

[1]Article et référence de la thèse <https://sozialesicherheit.ch/fr/agir-contre-le-non-recours-aux-prestations-sociales-enseignements-et-perspectives/>

Katia Lehmann (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025